

Copie à : R, Sa, Ih, Bg

Le 21 janvier 1976

CONFIDENTIELNote à Monsieur l'Ambassadeur Jacobi

Banque interaméricaine de développement (IDB) :
Arguments en faveur de la nomination
d'un représentant de la BNS comme Gouverneur suppléant

Lat. Am. 850.5 - Bg/mr

Les principaux arguments suivants peuvent être avancés :

1. L'IDB est une banque

Ainsi que son nom l'indique, l'IDB est une banque. Cette institution internationale de financement présente donc une différence fondamentale avec le PNUD, qui se nourrit des contributions publiques des pays donateurs. Pour se procurer les liquidités dont elle a besoin pour ses opérations, l'IDB doit recourir fréquemment aux marchés internationaux de capitaux privés. A cet égard, la crédibilité financière de la Banque revêt une importance toute particulière. L'IDB a donc intérêt à démontrer qu'elle est soucieuse de cultiver son image financière telle que celle-ci se reflète dans la composition du Conseil des Gouverneurs. C'est la raison pour laquelle les Gouverneurs et Gouverneurs suppléants de l'IDB sont si fréquemment de hauts fonctionnaires du Ministère des finances, du Trésor ou de la Banque centrale du pays qu'ils représentent.

2. Intérêt du marché suisse des capitaux pour l'IDB

Du début de son activité jusqu'en 1975, l'IDB a déjà emprunté plus de 2 milliards de dollars. Ses sources de financement sont diversifiées : Etats-Unis, Amérique latine, Europe et Japon. Parmi ces sources, la Suisse occupe une place importante. Jusqu'à 1975 y compris, l'IDB a emprunté en Suisse près

de 200 millions de dollars, c'est-à-dire près de 10 % du total. Par ordre d'importance en tant que fournisseur de capitaux, la Suisse vient en quatrième position déjà, après les Etats-Unis, l'Amérique latine et la République fédérale d'Allemagne. Au cours des dernières années, l'IDB a émis un emprunt sur le marché suisse, presque chaque année : 60 millions de francs suisses en 1971, 80 millions en 1972, 80 millions en 1973 et 60 millions en 1975. En outre, de par son influence internationale, la place financière suisse constitue un véritable baromètre de la crédibilité financière de l'IDB (ou, à cet égard, de toute autre institution financière). L'importance capitale de cette crédibilité financière a été soulignée sous le point 1. D'autre part, si l'on se place du point de vue des souscriptions en Suisse, la présence d'un représentant de la BNS au sein du Conseil des Gouverneurs constitue un attrait supplémentaire de l'émission.

3. Politique de la BNS à l'égard des banques de développement

La BNS est décidée à faciliter au maximum les opérations des institutions financières internationales en Suisse. C'est ainsi que depuis l'été 1975, leurs emprunts ne sont plus soumis au plafond semestriel appliqué aux émissions sur notre marché. La BNS estime en effet que ces institutions internationales, y compris les banques régionales de développement qui jouissent d'une réputation bien établie, constituent le meilleur instrument pour faciliter l'accès de leurs clients, les pays en développement, au marché des capitaux et qu'avant de songer à la création de nouveaux mécanismes, il convient de les utiliser à fond. Cette attitude positive de la BNS est propice à l'intensification des relations actuelles avec l'IDB, qui serait évidemment plus facile à réaliser dans l'hypothèse de la présence d'un représentant de la BNS au sein du Conseil des Gouverneurs.

4. Incertitudes monétaires actuelles

A l'heure actuelle, les emprunteurs trouvent des liquidités suffisantes sur les marchés internationaux de capitaux. Toutefois, les remous monétaires et la volatilité des capitaux internationaux engendrent un climat d'incertitude quant à l'avenir. De ce point de vue également, la BNS joue le rôle d'utile garant.

5. "Bargaining power" de la Suisse

A cause de son importance en tant que source de capitaux et baromètre de la crédibilité financière de l'IDB, la Suisse dispose d'un "bargaining power" plus important que si elle disposait de son seul droit de vote. Cet atout ne pourra toutefois être pleinement exploité que dans la mesure où un représentant de la BNS aura la possibilité de suivre de près les opérations de l'IDB et d'avoir des contacts directs avec la direction de la Banque.

6. Rôle du Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des Gouverneurs a pour mission de porter un jugement sur les grandes options de la Banque en ce qui concerne le financement et les opérations de cette dernière. Son rôle n'est pas de discuter l'application effective de ces grandes options et les détails des opérations. D'un point de vue fonctionnel, la présence d'un représentant du Service de la coopération technique au sein du Conseil des Gouverneurs n'est donc nullement indispensable.

7. Coopération Division du commerce et Service de la coopération technique

En raison des compétences du Département politique fédéral en matière d'aide au développement, le Gouverneur et son

suppléant devront évidemment travailler en étroite collaboration avec le Service de la coopération technique. Il va sans dire que cette collaboration s'imposera également au niveau des collaborateurs respectifs. La position suisse telle qu'elle sera exprimée à l'IDB serait ainsi le reflet des vues exprimées par les deux Départements disposant de compétences en matière d'aide multilatérale au développement.

Jean-Pierre Béguin